

Maître d'ouvrage



Commune de DETTWILLER

12, rue de l'Eglise
67490 DETTWILLER

Tél: 03.88.91.40.21.
Fax: 03.88.91.48.74.

Marché de travaux Aménagement de la rue des Jardins A DETTWILLER

Règlement de Consultation (RC)

D				
C				
B				
A				
0	10/10/2016	Création	S.SCHIRMANN	S.SCHIRMANN
	Date	Description - modifications	Rédaction	Vérification



Géomètre-Expert

8 Place Geoffroy Velten
67170 Brumath

tel: 03.88.25.50.50 fax: 09.74.44.98.76

contact@jcgeometre.com

				NUMERO DE PIÈCES	
16-b0644	S. SCHIRMANN	ACT	10	RC	6
N° Affaire	Responsable Affaire	Phase	Nb pages	Désignation	Ordre

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Maître de l'ouvrage

Commune de DETTWILLER
23, rue de la Gare
67490 DETTWILLER
Tél: 03.88.91.40.21
Fax: 03.88.91.48.74

Objet de la consultation

Aménagement de la rue des Jardins à DETTWILLER

Maître d'œuvre

Julien CARBIENER
8, place Geoffroy Velten
67170 BRUMATH
Tél : 03.88.25.50.50
Fax : 09.74.44.98.76

Procédure

Procédure adaptée (articles 26 II et 28 du code des Marchés Publics)

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **Vendredi 4 novembre 2016 à 12 h 00**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

	Pages
ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2-1. Définition de la procédure	4
2-2. Décomposition en tranches et en lots	4
2-3. Nature de l'attributaire.....	4
2-4. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières.....	4
2-5. Variantes	4
2-6. Options	4
2-7. Délai de réalisation	5
2-8. Modalités d'obtention du dossier de consultation	5
2-9. Contenu du dossier de consultation	5
2-10. Délai de validité des offres.....	5
2-11. Propriété intellectuelle	5
2-12. Appréciation des équivalences dans les normes.....	5
2.13 - Modification de détail au dossier de consultation	6
ARTICLE 3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
3-1. Date limite de réception des candidatures et des offres :.....	6
3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats	6
3-3. Variantes	7
ARTICLE 4. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES	8
4-1. Sélection des candidatures.....	8
4-2. Jugement et classement des offres.....	8
ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne :

L'Aménagement de la rue des Jardins à DETTWILLER.

MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de DETTWILLER

23, rue de la Gare

67490 DETTWILLER

Téléphone : 03.88.91.40.21 Fax: 03.88.91.48.74

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée selon les dispositions des articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Le marché est réparti en 2 tranches fermes :

Tranche 1 : Rue des Jardins

Tranche 2 : Carrefour rue du Gal Leclerc / rue des Jardins

Les travaux seront exécutés en 2 lots :

Lot 1 : Voirie

Lot 2 : Réseaux secs

2-3. Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :

soit avec un prestataire unique ;

soit avec des prestataires groupés solidaires.

2-4. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2-5. Variantes

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Les candidats ne peuvent présenter une offre comportant des variantes par rapport aux spécifications des cahiers des charges

2-6. Options

Sans objet.

2-7. Délai de réalisation

Le délai d'exécution des travaux maximum est fixé dans le C.C.A.P – Art 4.1 du C.C.A.P.

2-8. Modalités d'obtention du dossier de consultation

VERSION NUMÉRIQUE : Le dossier de consultation est transmis uniquement par mail aux entreprises consultées. Il peut être obtenu gratuitement sur demande écrite par fax auprès du secrétariat de la commune

Fax 03.88.91.48.74 ou par mail à l'adresse suivante: info@dettwiller.fr

2-9. Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de la consultation ;
- Le plan des travaux
- Les pièces du projet de marché à compléter :
 - Acte d'engagement (AE) ;
 - Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
 - Devis Estimatif (DE) ;
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières VRD(CCTP)

2-10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 30 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-11. Propriété intellectuelle

Sans objet.

2-12. Appréciation des équivalences dans les normes

Dans le cas de normes françaises non issues de normes européennes, la conformité des produits à ces normes françaises pourra être remplacée par la conformité à d'autres normes en vigueur dans d'autres états membres de l'Union européenne si elles sont reconnues comme équivalentes.

Dans le cas de référence à des marques de qualité françaises (marque NF ou autre), le candidat pourra proposer au maître de l'ouvrage des produits qui bénéficient de modes de preuves en vigueur dans d'autres états membres de l'Union européenne, qu'il estime équivalents et qui sont attestés par des organismes accrédités (par des organismes signataires des accords dits "EA" ou à défaut fournissant la preuve de leur conformité à l'EN 45011). Le candidat devra alors apporter au maître de l'ouvrage les éléments de preuve qui sont nécessaires à l'appréciation de l'équivalence.

Les deux clauses précédentes n'amouindrissent en aucune manière le fait que la norme française ou la marque de qualité française constitue la référence technique qui doit être respectée par les produits.

2.13 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

3-1. Date limite de réception des candidatures et des offres :

La date limite de réception des candidatures et des offre est fixée au 4 novembre 2016 à 12h00.

Le mode de transmission retenu est la version papier.

Le dépôt des candidatures et des offres par voie électronique n'est pas admis.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés, non ouverts à leurs auteurs.

3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

3-2.1. Condition de dépôt de l'offre

Les soumissions sont transmises sous enveloppe cachetée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à :

Monsieur le Maire de la Commune de DETTWILLER
23 rue de la Gare
67490 DETTWILLER

Ce pli cacheté devra comporter les mentions suivantes :

<p>Monsieur le Maire Commune de DETTWILLER 23, rue de la Gare 67490 DETTWILLER</p> <p>Offre pour : Aménagement de la rue des Jardins Lot n°:</p> <p>« NE PAS OUVRIR »</p>

3-2.2. Contenu du pli de soumission

Le pli de soumission contiendra 1 seule enveloppe comprenant :

Documents pour la candidature :

- Lettre de candidature DC 1
- Déclaration du candidat DC 2
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner (selon l'article 43 du Code des Marchés Publics)
- Copie du ou des jugements si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur comme suit : « Je soussigné, _____, représentant _____, certifie sur l'honneur, être en règle au regard des obligations visées à l'article 46 du CMP, concernant d'une part l'article D. 8222-5, D. 8222-8 et D. 8222-7 du Code du Travail et d'autre part mes obligations fiscales et sociales, et m'engage à produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai de 8 jours, fixé par la personne publique, sur sa demande. » (à défaut, DC6 et DC 7 acceptés de suite)
- Certificat de qualification professionnelle ou références de chantiers équivalents

Le candidat retenu devra fournir des attestations d'assurances (responsabilité civile et garantie décennale).

Les mêmes informations sont à fournir pour les sous-traitants, le cas échéant.

Le candidat qui envisage de sous-traiter une partie de ces prestations doit en informer le pouvoir adjudicateur qui décide de l'acceptation de chaque sous-traitant et de l'agrément de ces conditions de paiement, suivant les modalités définies aux l'article 114 à 117 du Code des Marchés Publics.

Documents relatifs à l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement complété et signé ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières à signer sans modification ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières VRD à signer sans modification ;
- Le Bordereau des prix unitaires (BPU) à compléter et à signer,
- Le devis Estimatif (DE) à compléter et à signer.
- **Un mémoire technique signé.**
- **5 références de chantiers équivalents en VRD à joindre au mémoire technique**
- **Un planning prévisionnel des travaux**

3-2.3. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration

Sans objet.

3-3. Variantes

Sans objet.

ARTICLE 4. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

4-1. Sélection des candidatures

A l'issue de l'analyse du contenu de l'enveloppe, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du CMP ;
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP et fixées à l'article 3-2.2 ci-dessus ;
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes notamment en appréciant les conditions de déroulement des marchés que le candidat a pu réaliser pour l'acheteur public au cours des 3 dernières années.

En cas de recours à la sous-traitance, si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières de son ou ses sous-traitants, il devra justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

4-2. Jugement et classement des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation seront éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie suivant les critères pondérés ci-dessous :

Ordre de priorité	Critère d'évaluation	Evaluation
1 ^{ère} priorité	Prix	60 points
2 ^{ème} priorité	Technique	40 points
TOTAL		100 points

1. Le prix des prestations du lot pour 60%,

$$\text{Note du candidat} = 60 \times \frac{\text{Prix Minimum des offres}}{\text{Prix proposée par le candidat noté}}$$

2. La valeur technique de l'offre pour 40 points

La valeur technique de l'offre détaillée dans le mémoire justificatif sera notée sur 40 points et décomposée comme suit :

La valeur technique de l'offre sera jugée, en particulier, sur les critères pondérés suivants :

Critère	Part de la note technique	Note
Qualité des matériaux (fiches techniques)	20 %	8 points
Qualité de l'entreprise (références techniques de l'entreprise et du personnel, sous-traitants, etc...)	40 %	16 points
Mémoire technique (planning, modes d'exécution, etc.)	40 %	16 points
TOTAL	100 %	40 points

Si les fiches techniques des matériaux ne sont pas fournis, le candidat se verra attribuer la note 0.

Si au moins 5 références de chantiers équivalents ne sont pas fournis, le candidat se verra attribuer la note 0.

Si le mémoire technique n'est pas fourni, le candidat se verra attribuer la note 0.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Si le candidat a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou plusieurs sous-traitants au niveau de la candidature, il devra fournir le ou les demandes d'acceptation de ces derniers et d'agrément de leurs conditions de paiement dans l'enveloppe relative à l'offre. L'absence de ces documents entraînera le rejet de l'offre.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans le DE seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du DE qui sera pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicataire se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les entreprises les mieux classées.

ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Renseignements techniques auprès du Maître d'œuvre :

Julien CARBIENER

8 Place Geoffroy Velten

67170 BRUMATH

Téléphone : 03.88.25.68.79

Télécopie : 09.74.44.98.76

Renseignements administratifs :

Commune de DETTWILLER

3, rue Aulach

67490 DETTWILLER

Téléphone : 03.88.91.40.21

Télécopie : 03.88.91.48.74

Email : : info@dettwiller.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats auront pris connaissance du site et ils ne sauraient se prévaloir ultérieurement à la conclusion du marché d'une connaissance insuffisante de certains éléments.